Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-090_07_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 23 Juillet à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENDROT Jean-Marc, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juillet 2026.

Présents : M. GENDROT Jean-Marc, Adjoint, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : BEAUJOUAN Thierry à M. GENDROT Jean-Marc Mme CHAMPAGNAT Victoria à M. ROUL Christophe,
Absent(s) : Mmes AUBEUX Céline, FOUREL Céline, GUILLOT Sandrine, MERCIER Gaëlle, ALONZO-BOUSQUET Claire, MARTIN Alice, MM : CHEREL Emmanuel, SAULNIER Thomas,

A été nommé(e) secrétaire : M. CHEVÉ Pierre-Henri

090_2026 – Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Afin de renforcer l'équipe « espaces verts », monsieur ROUL propose la création d'un emploi d'adjoint au chef d'équipe de ce pôle.
Pour permettre d'adapter le recrutement au profil des candidats, il est proposé de créer deux postes sur deux grades différents :

Grade	*Filière*	*Caté-gorie*	*Temps de travail*	*Durée hebdo*	*ETP*	*ETP du grade avant*	*ETP du grade après*
Adjoint technique principal de 1ere classe	*Technique*	*C*	*35h*	*35h*	*1*	*1*	*1*
Agent de maitrise	*Technique*	*C*	*35h*	*35h*	*1*	*1*	*1*

Le poste non pourvu à l'issu du recrutement sera supprimé après avis du comité social territorial.

Signé par : Jean-Marc GENDROT
Date : 29/07/2026
Qualité : ORDONNATEUR

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-090_07_2026-DE

DÉLIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 313-1 du code général des collectivités locales ;

Sur rapport de Christophe ROUL, adjoint au maire délégué aux finances et aux moyens généraux, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- D'approuver la création de deux postes permanents à temps plein à partir du 1er août 2026 sur les grades suivants, pour permettre le recrutement d'un adjoint au chef d'équipe « espaces verts » :

Grade	*Filière*	*Caté-gorie*	*Temps de travail*	*Durée hebdo*	*ETP*	*ETP du grade avant*	*ETP du grade après*
Adjoint technique principal de 1ere classe	*Technique*	*C*	*35h*	*35h*	*1*	*1*	*1*
Agent de maitrise	*Technique*	*C*	*35h*	*35h*	*1*	*1*	*1*

- Si le poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire, d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C, dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique.

- De modifier ainsi le tableau des emplois.

- D'autoriser le maire à signer tout acte afférent à la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/07/2026
Pour le Maire et par délégation
Le 1er adjoint
Jean-Marc GENDROT